



**Compte-rendu du  
Conseil Communautaire JURA NORD  
du jeudi 24 avril 2014  
20h30 – Salle du Temps Libre d’Ougney**

**Sous la présidence de** Monsieur Gérome FASSET, Président.

**Secrétaire :** Monsieur Alain GOMOT.

**Présents :** Mesdames : BERNARD Joss, DREZET Stéphanie, JEAN Lydie, PAILLARD Josette, QUELET Nelly, RAMEL Jessica, RUDE Nathalie, VERMOT DESROCHES Martine - Messieurs : ARNOULD Jean-Noël, BEJEAN Luc, BENESSIANO Michel, BOUVERESSE Hervé, BREGAND Frédéric, DURANT Grégoire, DUVERNOIS Ludovic, FASSET Gérome, FERRAND Christophe, FUMEZ Christian, GAGLIARDI Michel, GENTY Marc, GIMBERT Philippe, GIROD Christian, GOMOT Alain, GREMAUX Michel, HENGY Sébastien, HUDRY Jean-Luc, JEUNET Denis, LAVRY Gilbert, MONTRELAY Stéphane, MOREL Jean Claude, MORLIER Jean-Louis, PAUL Didier, PEREZ Didier, PETIGNY Patrick, RICHARD Christian, ROUSSET Sylvain, ROUX Pierre, ROY Joseph, SMAGGHE Philippe, TISSOT Didier, VUILLEMENOT Claude.

**Excusés représentés:** Madame MAUFFREY Christine, Messieurs MARTIN Rémy, MONTIGNON Eric.

**Absents excusés : - Absents :** Monsieur TERRON Claude.

**Politique intercommunale - Budgets primitifs :**

- **Désignation des commissions communautaires thématiques (consultatives) et désignation de leurs membres.**

Monsieur le Président **PRESENTE** au Conseil communautaire le nouvel organigramme des élus du Bureau communautaire (**ANNEXE 1**) ainsi que le fonctionnement envisagé.

Le Président et les Vice-présidents seront présents sur le terrain pour ressentir les problèmes et faire remonter les informations. Le travail en commission sera à minima trimestriel. L’occasion de réfléchir ensemble et de proposer, pour répondre au plus près aux besoins du territoire. Les six commissions thématiques, présidées par un(e) Vice-président(e), seront notamment amenées à traiter des projets de décision et des dossiers qui seront ensuite soumis au Bureau et au conseil communautaire.

Le Bureau se réunira une fois par semaine et s’adjoindra l’appui des chefs de services. Son rôle sera de gérer les affaires courantes et assurer la mise en forme des propositions des commissions notamment.

Le Conseil communautaire, lieu de débat et de décision, sera quant à lui réuni en principe tous les deux mois.

- *Jeudi 12 juin 2014*
- *Jeudi 11 septembre 2014*
- *Jeudi 13 novembre 2014*
- *Jeudi 08 janvier 2015*

La mise en œuvre opérationnelle reviendra aux services, en lien avec le (ou les) Vice-président(s) concernés, chargé(s) de Suivre sur le terrain le bon déroulement des projets.

Monsieur le Président **PRECISE** qu’il s’agira de Travailler par objectifs, définir les priorités et le calendrier et que la mise en place d’un projet s’inscrira dans un travail (de commissions) en diagonal tant que de besoin.

Il est enfin rappelé que depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les commissions peuvent être ouvertes à tout conseiller municipal, afin de renforcer les liens entre communes et communautés.

Les Conseillers sont ensuite invités à s’inscrire dans les commissions (au nombre de six) de leur choix.

- **Election des membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO).**

Vu le CGCT,  
Vu l'article 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que la commission d'appel d'offres de la CCJN est composée des membres élus suivants : le président ou son représentant, président, trois membres du conseil communautaire élus titulaires et trois membres élus suppléants, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, l'élection des membres titulaires et des suppléants ayant lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que l'assemblée délibérante **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder scrutin secret pour la désignation des membres élus appelés à siéger au sein de la CAO (article L.2121-21 du CGCT).

Le Conseil communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, les Conseillers issus de la liste candidate unique, suivante, comme suit :

- Le président (de droit), Monsieur Gérome Fassenet, Président de la Communauté de communes Jura Nord.

Trois membres titulaires :

- Monsieur Sébastien Hengy
- Monsieur Luc Bejean
- Monsieur Pierre Roux

Trois membres suppléants :

- Monsieur Hervé Bouveresse
- Monsieur Didier Tissot
- Michel Gremaux

### **Désignation des représentants communautaires Jura Nord dans les organismes extérieurs.**

Le Conseil sera appelé à désigner les représentations suivantes :

- **SICTOM de la Zone de Dole (9 Délégués titulaires et 9 délégués suppléants).**

Vu les nouveaux statuts du SICTOM de la Zone de Dole et en particulier l'article 6 desdits statuts et l'annexe 1 correspondante, le Comité syndical est constitué notamment de 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants, élus par le Conseil de la Communauté de communes Jura Nord, adhérente.

Le Conseil communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, par l'élection, l'ensemble des Conseillers titulaires et suppléants candidats, de la liste suivante, chaque délégué suppléant étant désigné pour remplacer un délégué titulaire suivant l'ordre du tableau :

Neuf Délégués titulaires :

- Monsieur Gilbert Lavry
- Monsieur Christian Richard
- Monsieur Grégoire Durant
- Monsieur Michel Bénæssiano
- Madame Josette Paillard
- Monsieur Hervé Bouveresse
- Monsieur Michel Gagliardi
- Madame Lydie Jean
- Monsieur Stéphane Montrelay

Neuf Délégués suppléants :

- Monsieur Ludovic Duvernois

- Madame Nathalie Rude
- Monsieur Christophe Ferrand
- Monsieur Jean Noël Arnould
- Monsieur Jean Claude Morel
- Monsieur Claude Vuilleminot
- Monsieur Joseph Roy
- Monsieur Alain Gomot
- Monsieur Didier Paul

- **ARAPT-Pays Dolois.**

Le Conseil communautaire **DECIDE** de désigner, à l'unanimité, les deux Délégués suivants :

- Monsieur Gérome Fassenet
- Monsieur Eric Montignon

- **Initiative Jura.**

Le Conseil communautaire **DECIDE** de désigner, à l'unanimité, le Délégué unique suivant :

- Monsieur Eric Montignon

- **Comité national d'action sociale - CNAS. Désignation d'une Délégué(e) « élue ».**

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, Organisme paritaire et pluraliste, propose une offre de prestations « pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics ».

Le Conseil communautaire **DECIDE** de désigner, à l'unanimité, Madame Nathalie Rude, au titre de Déléguée « élue ».

- **Maison de retraite de Malange. Recueil des candidatures (6 délégués), en vue de l'organisation par la CCJN des élections des Délégués, représentants Jura Nord, par les Conseillers municipaux.**

Sont candidats :

- Monsieur Rémy Martin
- Monsieur Alain Gomot
- Monsieur Pierre Roux
- Monsieur Jean Luc Hudry
- Monsieur Luc Bejean
- Monsieur Gilbert Lavry

- **Délégation de pouvoir au Président.**

Vu l'article L5211-10 du CGCT, le président (comme les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble), peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception : du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ; de l'approbation du compte administratif ; des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ; des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ; de l'adhésion de l'établissement à un établissement public; de la délégation de la gestion d'un service public ; des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant est délibérée en séance par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur le Président les délégations suivantes:

- Délégation générale pour toute la durée du mandat (préparation, passation, exécution, règlement), pour passer les Marchés Publics, sans limitation de montant pour les marchés, et de pourcentage pour les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (pour une durée n'excédant pas 12ans;
- Passer les contrats d'assurance ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à **5000 €**;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- De réaliser les lignes de trésorerie, sur la base d'un montant maximum de **400 000€**

Le Président rendra systématiquement compte en séance de ses décisions au Conseil communautaire.

- **Vote du budget annexe du SPANC (M49).**

Monsieur le Président **PRESENTE** le projet de budget primitif 2014 du budget annexe SPANC, soumis au vote du Conseil communautaire.

- Section de Fonctionnement (Vote par chapitre) :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>BP2014</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	6 662,09
011 - Charges à caractère général	13 700,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	29 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 924,26
67 - Charges exceptionnelles	200,00
<b>Total général</b>	<b>54 786,35</b>

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>BP2014</b>
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services,	49 200,00
74 - Subventions d'exploitation	5 586,35
<b>Total général</b>	<b>54 786,35</b>

- Section d'Investissement (Vote par opération et par chapitre) :

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>BP2014</b>
21 - Immobilisations corporelles	2 500,00
<b>Total général</b>	<b>2 500,00</b>

<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>BP2014</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 132,13
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 924,26
<b>Total général</b>	<b>17 056,39</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, ledit budget prévisionnel.

- **Vote du Budget Primitif général (M14).**

Monsieur le Président **PRESENTE** au Conseil communautaire, le projet de budget primitif 2014 du budget principal, soumis au vote du Conseil communautaire.

- Section de Fonctionnement (Vote par chapitre) :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>BP2014</b>
011 - Charges à caractère général	683 287,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 519 200,50
014 - Atténuations de produits	682 471,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	682 359,69
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 117,14
65 - Autres charges de gestion courante	1 552 696,20
66 - Charges financières	20 572,80
67 - Charges exceptionnelles	17 450,00
<b>Total général</b>	<b>5 241 654,33</b>

<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>BP2014</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	710 662,48
013 - Atténuations de charges	60 100,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 203 294,85
73 - Impôts et taxes	2 042 605,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 126 992,00
75 - Autres produits de gestion courante	48 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 241 654,33</b>

- Section d'investissement (Vote par opération et par chapitre) :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP2014</b>
<b>Hors opérations</b>	<b>694 170,50</b>
020 - Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	52 600,00
20 - Immobilisations incorporelles	333 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	132 970,50
21 - Immobilisations corporelles	114 200,00
23 - Immobilisations en cours	6 400,00
<b>E De Musiq - Espace danse</b>	<b>85 000,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00
23 - Immobilisations en cours	80 000,00
<b>PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION</b>	<b>13 500,00</b>
21 - Immobilisations corporelles	3 500,00
23 - Immobilisations en cours	10 000,00

<b>POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH</b>	<b>20 000,00</b>
23 - Immobilisations en cours	20 000,00
<b>POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON</b>	<b>100 000,00</b>
23 - Immobilisations en cours	100 000,00
<b>POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY</b>	<b>3 118 115,88</b>
041 - Opérations patrimoniales	1 664 106,00
23 - Immobilisations en cours	1 454 009,88
<b>SCO - AFFAIRES SCOLAIRES</b>	<b>12 000,00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00
<b>Total Dépenses d'Investissement BP2014</b>	<b>4 042 786,38</b>
<i>Restes à réaliser 2013</i>	<i>339 477,78</i>
<i>Total Dépenses d'Investissement BP2014+RAR2013</i>	<i>4 382 264,16</i>

<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>BP2014</b>
<b>Hors opérations</b>	<b>2 115 164,29</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	310 033,46
021 - Virement de la section de fonctionnement	682 359,69
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 117,14
10 - Dotations, fonds divers et réserves	39 654,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 002 000,00
<b>FORGES - Site des Forges</b>	<b>210 000,00</b>
45822 - Forges	210 000,00
<b>PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION</b>	<b>98 291,00</b>
024 - Produits de cessions	98 291,00
<b>POLE ENFAN - POLE ENFANCE ALSH</b>	<b>14 098,00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	638,00
13 - Subventions d'investissement	13 460,00
<b>POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY</b>	<b>1 898 929,48</b>
041 - Opérations patrimoniales	1 664 106,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	234 823,48
<b>Total Recettes d'Investissement BP2014</b>	<b>4 336 482,77</b>
<i>Restes à réaliser 2013</i>	<i>45 781,39</i>
<i>Total Recettes d'Investissement BP2014+RAR2013</i>	<i>4 382 264,16</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, ledit budget prévisionnel.

• **Vote des taux d'imposition 2014.**

Lors de la présentation du budget primitif 2014 du budget principal par Monsieur le Président, les membres du conseil communautaires **DECIDENT** par 40 voix pour et 4 abstentions, l'augmentation de 4 % de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâti et non bâti, soit :

- Taxe d'Habitation.....8,07 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties .....8,14 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.....15,85 %

- Cotisation Foncière des Entreprises..... 26,07 %

- **Subventions 2014.**

CTE de COMMUNES JURA NORD - 39 - BUDGET C.C.J.N. M14		BP 2014
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>		<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	AMICALE CYCLISTE BISONLINE	Associations	2 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	Atelier pasteur		3 700,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	BATTERIE FANFARE ETREPIGNEY RANCHOT		5 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	COLLEGE GUSTAVE EIFFEL		7 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	ECOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE JURA NORD EMAJN	Autres	40 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	ENTREPRENDRE ET REUSSIR	Autres	2 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	LE SERPOLET		2 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	Mutualité Française du Jura	Autres	25 315,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	PESMES JACQUES PREVOST		3 000,00
6574	SUBVENTION	SUBVENTION 2014	USEP COORDINAT DAMPIERRE GENDREY ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Autres	600,00

**BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE :**

- **Service d'Incendie et de Secours. Remboursement des contributions des Communes 2014.**

Vu la compétence facultative communautaire, « Redevance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) », Monsieur le Président **RAPPELLE** que conformément à la délibération du 20 décembre 2001, la Communauté de Communes Jura Nord prend à sa charge la contribution demandée par le SDIS à chaque commune adhérente.

Participation au fonctionnement du SDIS 39	APPEL 2014
LA BRETENIERE	4 640,00 €
COURTEFONTAINE	5 014,00 €
DAMPIERRE	33 910,00 €
ETREPIGNEY	9 615,00 €
EVANS	13 531,00 €
FRAISANS	30 378,00 €
GENDREY	12 749,00 €
LA BARRE	6 895,00 €
LOUVATANGE	2 792,00 €
MONTEPLAIN	3 129,00 €
ORCHAMPS	26 320,00 €
OUGNEY	7 116,00 €

OUR	4 003,00 €
PAGNEY	9 147,00 €
PETIT MERCEY	1 543,00 €
PLUMONT	2 950,00 €
RANCHOT	10 867,00 €
RANS	11 456,00 €
ROMAIN	3 592,00 €
ROUFFANGE	2 390,00 €
SALANS	13 190,00 €
SALIGNEY	4 115,00 €
SERMANGE	6 571,00 €
SERRE LES MOULIERES	3 823,00 €
TAXENNE	2 682,00 €
VITREUX	5 758,00 €
<b>TOTAL 2014</b>	<b>238 176,00 €</b>

Le Conseil communautaire **DECIDE** que la contribution Jura Nord en 2014 s'élèvera, conformément au tableau ci-dessus, à la somme totale de : **238 176 €**

- **Emprunt Caserne du CS de Thervay. Remboursement des contributions des Communes.**

Vu la compétence facultative communautaire, « Création ou requalification des Centres de secours et d'intervention du SDIS suivants : Centre de secours d'ORCHAMPS ; Centre de THERVAY ; Centre d'Intervention de CHAUX ; Centre d'Intervention de GENDREY »,

Le Conseil communautaire **DECIDE**, par soucis d'équité, que la Communauté de communes prendra à sa charge le remboursement d'emprunt, des communes adhérente à JURA NORD, relatif à la construction du Centre de Secours de THERVAY, conformément au tableau ci-dessous, soit la somme totale de **4 484,83 €**

<b>Participation Emprunt caserne Thervay</b>	APPEL 2014
OUGNEY	965,09 €
PAGNEY	1 251,85 €
ROUFFANGE	347,90 €
SALIGNEY	604,09 €
SERRE LES MOULIERES	525,49 €
VITREUX	790,41 €
<b>TOTAL 2014</b>	<b>4 484,83 €</b>

- **Opérations Jura Nord. Création du pôle éducatif du Val d'Embrun à Gendrey & requalification de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps. Etat d'avancement- *Information.***



**Concernant la création d'un pôle éducatif à Gendrey**, les Conseillers sont informés que le jury du concours de maîtrise d'œuvre en cours pour la création d'un pôle éducatif à Gendrey, se réunira une seconde fois, le 21 mai, en vue de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate.

**Concernant la requalification de l'école intercommunale de musique et de danse à Orchamps**, le Comité de suivi devrait se réunir à partir de la semaine 21, pour la présentation de l'avant-projet sommaire (APS) de l'opération, réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est le cabinet d'architecture Gilles Reichardt & Gilles Ferreux.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- **Ecoles Maternelles. Remboursements frais de fonctionnement 2014.**

Les membres du conseil de Communauté de Communes **DECIDENT**, à l'unanimité moins une abstention, de rembourser les frais de fonctionnement des écoles maternelles du territoire, en répartissant l'enveloppe globale de **360 000 €** comme suit :  $\frac{3}{4}$  de part fixe et  $\frac{1}{4}$  en fonction du nombre d'élèves.

Les remboursements aux écoles seront versés comme suit :

- un premier versement pour moitié lors du 1er semestre
- le versement du 2nd semestre sera versé mensuellement à partir du mois de juillet.

DAMPIERRE	47 928,10 €
SIVOS CONCORDIA	36 902,93 €
SIVOS DE CHAUX	21 966,63 €
SIVOS DES FORGES	87 304,29 €
SIVOS JEAN MOULIN	55 422,44 €
SIVOS DU VAL D'EMBRUN	56 238,39 €
SIVOS DU VAL D'OGNON	54 237,22 €

#### **ENVIRONNEMENT :**

- **SICTOM de la Zone de Dole.**

- **Demande d'approbation du retrait de la Communauté de communes du Comté de Grimont.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Environnement, le Conseil communautaire **DECIDE** d'approuver, à l'unanimité, la demande de retrait de la Communauté de communes du Comté de Grimont du SICTOM de la Zone de Dole.

- **Approbation de la modification des statuts du Syndicat.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président en charge de l'Aménagement et de l'Environnement, le Conseil communautaire **DECIDE** d'approuver, à l'unanimité, la modification proposée des statuts du SICTOM de la zone de Dole.

- **Admission en non-valeur (procédure de rétablissement personnel).**

Suite à la décision de jugement d'une procédure de rétablissement personnel, le Conseil communautaire **ADMET**, à l'unanimité, la non-valeur, s'élevant à la somme de **265€** (soit les REOM 2012-2013), au nom du bénéficiaire.

#### **AFFAIRES GENERALES :**

- **Nomination fonctionnaires stagiaires.**

Monsieur le Président **INFORME** l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'assemblée :

La nomination stagiaire fonctionnaire sur les postes suivants :

- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 31h08
- Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 28h39
- Adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à 26h05
- Adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe à 24h05
- Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à 31h30
- 4 postes d'agent social territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.*

\*\*\*

PJ - ANNEXE n°1